



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2009
Français
Original : anglais

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1858 (2008) du Conseil de sécurité portant prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et me priant de rendre compte avant le mois de mai 2009 de l'accomplissement du mandat de la BINUB et des résultats de la mission d'évaluation technique menée en mars 2009. On trouvera donc ci-après l'exposé des principaux événements survenus au Burundi depuis mon rapport du 28 novembre 2008 (S/2008/745) et le résumé des conclusions de la mission d'évaluation technique.

II. Principaux événements

A. Le processus de paix

2. Pendant la période à l'examen, le processus de paix a connu des avancés non négligeables. Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs tenu à Bujumbura le 4 décembre 2008, le Gouvernement burundais, les Forces nationales de libération (FNL) et les chefs d'État présents ont signé une déclaration dans laquelle les FNL s'engageaient à consulter leur base avant le 31 décembre à propos du changement d'appellation du mouvement dans le sens exigé par la loi burundaise. La déclaration contenait également un appel au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des FNL et à l'intégration politique de leurs instances dirigeantes. Le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a promis de réserver pour celles-ci 33 postes de fonctionnaire civil. Il s'est déclaré à nouveau décidé à libérer les prisonniers des FNL. Ce sommet a déclenché une série de mesures sur de multiples plans et relancé un processus de paix qui stagnait depuis des mois.

3. La présidence a demandé au Président des FNL, Agathon Rwasa, de lui présenter avant le 24 décembre la liste des membres de son mouvement qui seraient candidats aux postes offerts. Les FNL ont continué à soutenir que le Gouvernement devait d'abord prendre leur avis à propos du niveau de ces postes. Le Gouvernement a autorisé la libération de 247 prisonniers des FNL et le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi avait contrôlé la levée d'écrou de 116 d'entre eux. Les FNL



ont quand même rappelé avec insistance que le Ministère de la justice avait promis de libérer 422 prisonniers en octobre 2008. En février, le Ministère de la justice a fait savoir que la liste des libérables était à l'examen; on n'a depuis rien signalé de nouveau.

4. Conformément aux engagements pris dans la Déclaration adoptée au Sommet, les dirigeants des FNL ont tenu le 4 janvier dans cinq provinces une série de meetings avec leurs partisans, pour les consulter sur le changement d'appellation du mouvement. Dans leur très grande majorité, ils ont accepté le principe de ce changement, conforme aux conditions légales d'accréditation des partis politiques. Le 9 janvier, Agathon Rwasa a rendu publique une déclaration historique dans laquelle il annonçait que le « Parti pour la libération du peuple Hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) » s'appelait désormais pour « les FNL ». La disparition de toute référence ethnique de l'appellation du parti a résolu l'une des difficultés les plus épineuses qui bloquait le processus de paix. Par la suite, au début de janvier, le Gouvernement et les FNL ont résolu une autre question ancienne mais décisive en acceptant de retenir les proportions armes-soldats de 2004-2005 comme base de discussion du problème de désarmement et de la réintégration des Forces.

5. Les 16 et 17 janvier, le Facilitateur sud-africain Charles Nqakula a organisé à Bujumbura, une rencontre entre les deux partis et le Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi afin de faire le point des progrès de la paix et de débattre des questions en suspens. Les envoyés spéciaux se sont félicités des progrès réalisés depuis le Sommet du 4 décembre, mais ont fait ressortir que le Gouvernement et les FNL étaient responsables au premier chef de l'élimination des obstacles qui s'opposaient encore à l'application de l'Accord global. Le Facilitateur a annoncé que le groupe de protection rapprochée de la Force de l'Équipe spéciale de l'Union africaine au Burundi assurerait encore la protection des hauts dirigeants des FNL jusqu'à la fin de 2009, et que le mandat du Facilitateur et celui de la Force de l'Équipe spéciale seraient prorogés au 31 mars 2009. La rencontre a abouti à la Déclaration de Bujumbura, dans laquelle on retrouve les engagements et délais qu'avaient acceptés le Gouvernement et les FNL, à savoir : a) début de l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration avant le 30 janvier; b) libération des prisonniers des FNL restants avant le 21 janvier; c) séparation et libération des enfants associés aux combattants des FNL avant le 30 janvier; d) demande d'accréditation politique des FNL à adresser au Ministère de l'intérieur.

6. Les FNL ont présenté leur demande d'accréditation de parti politique auprès du Ministre de l'intérieur le 30 janvier. Le Gouvernement a fait ensuite paraître plusieurs déclarations rappelant que les FNL ne seraient enregistrées qu'une fois leurs ailes politique et militaire totalement différenciées. À la mi-mars, après avoir rencontré le Président Nkrunziza et le Président des FNL, le Facilitateur a demandé que commencent les opérations de rassemblement et de désarmement des combattants des FNL. Le rassemblement officiel des combattants a commencé par une première vague de 3 475 hommes, volontairement désarmés et transportés le 16 mars au point de regroupement de Rubira.

7. Pendant que se poursuivaient les négociations sur l'intégration des FNL dans les forces nationales et de sécurité de défense, le nombre d'armes remises par les combattants est resté faible. Le 2 avril, le Gouvernement a rouvert le centre de démobilisation de Gitega pour accueillir la première promotion des 112 enfants

séparés des FNL. C'était là une étape importante de la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu.

8. Le 8 avril, le Facilitateur a organisé à Pretoria une réunion du Directoire politique à laquelle ont assisté le Président des FNL, et des représentants du Gouvernement. Dans une autre initiative qui fera date, les partis nationaux sont convenus que 3 500 éléments des FNL seraient intégrés dans les forces de défense et de sécurité, que 5 000 seraient démobilisés et 11 000, dont 1 000 femmes, traités comme adultes associés au mouvement, bénéficiant de subventions de retour dans leurs villages. Un ensemble particulier de mesures a été prévu pour les femmes, dans l'esprit de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Faisant fond sur les progrès réalisés par les commissions conjointes de haut niveau Gouvernement-FNL, le Gouvernement s'est engagé une fois encore à libérer rapidement les membres des FNL encore en prison. Il y a eu aussi accord sur le recrutement accéléré des candidats aux 33 postes de fonctionnaire civil prévus dans la Déclaration du 4 décembre 2008. Enfin, il a été convenu que les FNL seraient accréditées en qualité de parti politique dès qu'elles auraient remis leurs armes à la Force de l'Équipe spéciale de l'Union africaine.

9. À cette même réunion de Direction, il a été proposé de créer un Partenariat pour la paix au Burundi qui succéderait au Bureau du Facilitateur, suivrait jusqu'à son terme le processus de paix et aiderait à pérenniser les acquis. En seraient membres la Directrice politique, le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi, la Commission de consolidation de la paix et le BINUB. Son mandat et son organigramme seront précisés par le Facilitateur et la communauté internationale au Burundi, à l'occasion d'une réunion qui devait se tenir le 27 mai.

10. Le processus de paix a franchi une étape tout à fait décisive lorsque le Président des FNL, a rendu ses armes et s'est inscrit comme combattant démobilisable au cours d'une cérémonie publique tenue le 18 avril. Le 21 avril, les combattants des FNL des zones de préregroupement ont rendu les armes qu'ils détenaient encore à la Force de l'Équipe spéciale de l'Union africaine. Le même jour, le Facilitateur a annoncé officiellement le désarmement des Forces nationales de libération et le Ministère de l'intérieur a accrédité le FNL en qualité de quarante-deuxième parti politique du pays.

11. Les éléments des FNL devant être intégrés ont été transportés dans des établissements de l'armée et de la police avant le 22 avril. On a choisi parmi eux 390 hommes pour former le Service conjoint de protection, qui doit assurer la sécurité des dirigeants des FNL quand ils ne bénéficieront plus de la protection rapprochée de la Force de l'Équipe spéciale de l'Union africaine.

12. Comme il faudra soutenir effectivement l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration des FNL après la fin du Programme multinational de la Banque mondiale qui expire le 31 décembre, une nouvelle structure a été créée, avec trois volets encadrés et appuyé par divers acteurs : a) opération de rassemblement, de désarmement et de vérification, placée sous la direction du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi et appuyée par le Facilitateur, l'Union africaine, le Gouvernement et le BINUB; b) opération de démobilisation et de réintégration placée sous la direction de l'Équipe de coordination technique de la Commission nationale de démobilisation, de réintégration et de réinsertion, et appuyée par la Banque mondiale; c) stratégie de réintégration socioéconomique à

long terme dans les villages des ex-combattants, à élaborer sous la direction du Gouvernement et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires internationaux.

13. Les organismes des Nations Unies ont ouvert la voie aux travaux qu'entreprendra le système des Nations Unies pour assurer la réintégration socioéconomique à long terme des ex-combattants des FNL, en réalisant en avril un projet pilote financé par le Fonds de consolidation de la paix. Ce projet doit venir en aide aux populations touchées par les conflits qui doivent se réintégrer dans plusieurs provinces et renforcer les capacités des administrations publiques en matière d'élaboration et de réalisation coordonnée du programme national de réintégration.

B. Évolution de la situation politique

14. Dans mon précédent rapport, je signalais au Conseil qu'il n'y avait pas encore de dialogue politique totalement libre entre le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), et l'opposition politique et que les autorités locales perturbaient les activités des partis d'opposition (interruption de meetings, manœuvres d'intimidation). On continue de signaler des incidents du même genre, mais le climat politique s'est assaini quelque peu pendant la période à l'examen après l'entente sur la création et la composition de la Commission électorale nationale indépendante. Cette transaction faisait suite aux appels répétés de l'opposition et de la communauté internationale, BINUB compris, qui souhaitaient voir s'ouvrir un dialogue sans exclusive et respecter l'état de droit et les principes de la démocratie.

15. Les restrictions imposées à la liberté de réunion des partis d'opposition par les administrations locales affiliées au CNDD-FDD au pouvoir n'ont pas été levées, même si l'ordonnance du Ministère de l'intérieur qui avait sensiblement limité les activités des partis et des formations politiques a été rapportée en novembre 2008. On a également signalé la destruction ou la confiscation de symboles politiques, par exemple les drapeaux des partis. Parallèlement, des incendies volontaires étaient commis contre plusieurs établissements du CNDD-FDD, ce qui a provoqué les protestations de ses membres.

16. Pendant toute la période à l'examen, plusieurs partis se sont inquiétés des activités sportives des jeunes membres du parti au pouvoir, dont ils pensent qu'elles sont faites pour intimider la population locale. En réponse, le Ministre de l'intérieur a demandé aux fonctionnaires locaux de surveiller ces activités. En février, le Premier Vice-Président s'est déclaré en faveur des activités menées par les jeunes du CNDD-FDD, qui étaient a-t-il dit un moyen de leur inculquer un sentiment d'appartenance. Il a cependant demandé aux administrateurs locaux et aux services de police de surveiller étroitement les activités en question pour s'assurer que les jeunes n'étaient pas manipulés à des fins politiques. Enfin, on a signalé dans plusieurs provinces l'enrôlement d'ex-combattants démobilisés du CNDD-FDD dans le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), parti d'opposition. Plusieurs de ces hommes auraient été tués dans les semaines qui ont suivi leur affiliation.

17. Le 12 décembre, le Président Nkurunziza a pris un nouveau décret précisant le mandat et l'organigramme de la Commission électorale nationale indépendante, et abrogeant le décret initial de juin 2008. Le nouveau texte mettait en place une série de mesures élargissant sensiblement les prérogatives de l'exécutif par rapport à celles de la Commission. Le 20 janvier, le Président a convoqué une session parlementaire extraordinaire pour faire approuver son choix des cinq membres de la Commission. Aucune des chambres du Parlement n'a avalisé sa liste, invoquant l'absence de consultations et le caractère exclusif de la sélection. L'opposition politique et les associations civiles ont réclamé des consultations et la révision à l'encadrement juridique des élections avant le scrutin de 2010. En réponse, le Président Nkurunziza est entré en consultations avec les principaux partis politiques et a présenté ensuite une nouvelle liste de membres, qui a été approuvée par le Parlement le 13 février.

18. Le 29 janvier, le Président Nkurunziza a signé un décret portant remaniement du Gouvernement, par lequel quatre nouveaux ministres ont été nommés, certains ministres ont changé de portefeuille et des vice-ministres ont été élevés au rang de ministre. En réaction, le Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU) et l'Union pour le progrès national (UPRONA), qui cohabitent dans l'actuel Gouvernement, ont indiqué que la nouvelle configuration avait résolu les précédents conflits de compétence entre ministres et vice-ministres.

19. Le 4 mars, le Président Nkurunziza a pris un troisième décret portant sur l'organisation et le mandat de la Commission électorale, abrogeant le décret de décembre 2008 et modifiant les dispositions qui avaient inquiété l'opposition politique. Un nouveau décret portant nomination officielle des cinq membres de la Commission approuvés par le Parlement a paru le 13 mars.

20. Malgré l'évolution encourageante que l'on vient de rapporter, les partis d'opposition ont de nouveau exprimé les inquiétudes que leur inspiraient les restrictions imposées à leur liberté de réunion par les administrateurs locaux affiliés au CNDD-FDD. Le 5 mars, le Ministre de l'intérieur a rencontré les représentants de 29 partis accrédités, qui ont saisi cette occasion pour dénoncer le maintien de ces restrictions. Le Ministre a donné une conférence de presse le 18 mars pour rappeler que la campagne électorale n'avait pas encore commencé. Il a nommément dénoncé le parti d'opposition FRODEBU, qui aurait organisé une manifestation de précampagne électorale. L'opposition a fait observer que le CNDD-FDD au pouvoir avait organisé de nombreuses manifestations publiques.

21. Le 29 mars, le CNDD-FDD a tenu son congrès ordinaire à Kayanza. Il a abouti à une modification des statuts du parti, par laquelle le Conseil des sages, dont le Président Nkurunziza assure la présidence, désignera le candidat du parti à l'élection présidentielle.

C. Conditions de sécurité

22. Les conditions de sécurité au Burundi, en particulier dans les provinces du nord-ouest, se sont quelque peu améliorées au cours de la période considérée, des progrès ayant été enregistrés dans le processus de paix. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies a ramené de IV à III le niveau d'alerte dans les provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza, de sorte que tout le pays se trouve actuellement au niveau d'alerte III. Toutefois, des activités criminelles perpétrées

par des éléments qui appartiendraient aux FNL, des ex-combattants, des membres des forces de sécurité ainsi que des individus armés non identifiés ont continué d'être commises dans tous le pays. Il s'agissait notamment de meurtres, d'enlèvements, de viols, de pillages, de vols à main armée, d'attaques à la grenade, d'embuscades et d'incidents violents liés à des différends fonciers.

23. En outre, il y a eu plusieurs incidents, parfois violents, impliquant des éléments des FNL qui attendaient d'être démobilisés ou n'avaient pas été admis à participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et qui sont considérés comme des « adultes associés », statut qui donnait droit à des prestations moindres. Un membre des FNL a été tué au cours de ces incidents. Les efforts visant à accélérer les opérations et à répondre aux attentes de ceux dont les dossiers n'avaient pas encore été traités se poursuivaient à la fin du mois d'avril.

24. La période considérée a été marquée par plusieurs manifestations plutôt pacifiques, quoique non autorisées, organisées par des personnes se présentant comme d'anciens membres du personnel de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Les autorités locales ont été saisies de la question, le but étant d'empêcher que les incidents violents associés dans le passé à des manifestations de ce type se reproduisent.

D. Aspects régionaux

25. Le Conseil des ministres de la Communauté économique des pays des Grands Lacs s'est réuni le 12 décembre à Bujumbura. Au cours de cette réunion, les ministres sont convenus de réactiver la Banque de développement des États des Grands Lacs. Ils ont aussi recommandé le resserrement de la coopération entre la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 22 décembre, le Rwanda a annoncé qu'il avait versé un million de dollars des États-Unis pour acquitter la cotisation du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). En janvier, le Gouvernement a annoncé que le Burundi deviendrait membre de l'Union douanière de la CAE en juillet.

III. Activités ayant trait à la consolidation de la paix

26. En sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur suédois, S. E. M. Anders Lidèn, a assisté à la réunion du groupe d'envoyés spéciaux pour le Burundi à Bujumbura en janvier. Au cours de son séjour, l'Ambassadeur Lidèn a consulté le Gouvernement, les ambassades représentant les pays membres de la Commission de consolidation de la paix, l'Union européenne et le BINUB pour évaluer les progrès réalisés depuis son précédent passage en octobre 2008. Il a réitéré l'engagement de la Commission de la consolidation de la paix d'appuyer le processus de paix et de consolidation de la paix grâce à des activités de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de coordination de l'assistance internationale.

27. Le 4 février, le Gouvernement a présenté son deuxième rapport intérimaire semestriel sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a examiné ce rapport et des recommandations concrètes touchant tous les secteurs d'activité y ont été

incorporées. La Commission s'est engagée à appuyer la mise en œuvre du processus de paix, à soutenir et suivre les efforts déployés à l'échelon national pour créer des conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010, à mobiliser une assistance en faveur de la réintégration socioéconomique durable de tous les combattants démobilisés, à encourager les partenaires à assurer une meilleure coordination de l'assistance, et à collaborer avec le Gouvernement burundais à l'examen et à la mise à jour du Mécanisme de contrôle et de suivi, notamment pour assurer l'harmonisation du Cadre stratégique et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

IV. Activités ayant trait à la consolidation de la paix

A. Gouvernance démocratique

28. Durant la période en cours, le BINUB a entrepris plusieurs activités visant à améliorer le dialogue à l'échelon national, à renforcer le fonctionnement du Parlement, à faire progresser les réformes dans l'administration publique et à promouvoir le processus de décentralisation et la lutte contre la corruption.

29. Le BINUB a appuyé la deuxième phase du projet « Cadres de dialogue » financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Au cours de cette phase, l'objectif essentiel était d'aider les partis politiques, la société civile et le secteur privé à élaborer des plans de travail pour renforcer le dialogue aux fins de la gouvernance et de la consolidation de la paix. Lors de la réunion rassemblant les partis politiques, les participants se sont mis d'accord pour axer leurs efforts, notamment, sur le renforcement du système des partis politiques en encourageant un dialogue permanent sur les questions de portée nationale et en améliorant les mécanismes juridiques électoraux. La décision prise par ces partis politiques accrédités de créer une tribune permanente de dialogue a été une autre réalisation importante. Le Gouvernement devrait créer officiellement cette tribune dans le courant du deuxième semestre de 2009.

30. Le BINUB et le PNUD ont appuyé l'adoption d'une stratégie de réforme le 31 mars par un groupe de travail interministériel. Ce document traitait des directives relatives à la réforme de l'administration publique énoncées par le Forum commun PNUD/Commission économique pour l'Afrique sur la gouvernance en Afrique. Il offrira aussi au Gouvernement une base pour l'élaboration d'un programme officiel de réforme de l'administration publique.

31. Pour renforcer l'efficacité du Parlement, le BINUB a dispensé une formation visant à renforcer son administration. Il a également apporté une aide pour l'élaboration d'un document portant sur tous les aspects de la décentralisation nationale, qui a été entériné lors d'un atelier organisé le 26 mars, auquel ont assisté le Président Nkurunziza, des ministres, des parlementaires, des gouverneurs de province et des organisations de la société civile. Une fois adoptée par le Gouvernement, cette politique sera mise en œuvre dans le cadre d'un plan d'action triennal. En outre, le BINUB a appuyé l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur les mécanismes juridiques de lutte contre la corruption à l'échelon national, qui s'adressaient à des représentants du Gouvernement, des officiers de police, des magistrats et des représentants de la société civile. Cette initiative s'inscrivait dans

le cadre d'un projet axé sur le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption du Fonds pour la consolidation de la paix.

B. Réforme du secteur de la sécurité et armes légères

32. Au cours de la période considérée, le BINUB a aidé le Service national de renseignement (SNR) à mettre la dernière main à son code de déontologie et à établir son plan stratégique sous-sectoriel. Il a également dispensé une formation aux membres du Parlement sur le contrôle du secteur de la sécurité par les représentants de la société civile et, de concert avec le PNUD, a transféré au Gouvernement 14 casernes qui avaient été rénovées.

33. Le BINUB a continué d'offrir un programme de sensibilisation au problème de la violence sexiste aux brigades de police spécialisées et participé à d'autres formations offertes à la Police nationale du Burundi par des partenaires internationaux en prévision des élections. Il a aussi dispensé une formation sur l'éthique professionnelle et la déontologie, et traité des questions relatives aux pratiques répréhensibles, aux abus et aux techniques d'enquête de la police. Une formation à la logistique ainsi que des véhicules et du matériel de bureau et de communication ont été fournis dans le cadre d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à renforcer la gestion des ressources de la Police nationale et sa présence au sein des communautés.

34. Le désarmement des civils demeurant un motif de grave préoccupation pour la sécurité publique, le BINUB a aidé à créer la Commission nationale de désarmement des civils. Avec le concours du BINUB et du PNUD, la Commission a lancé une stratégie de communication pour son programme de désarmement des civils dans la province de Bujumbura Mairie. Parallèlement, la Police nationale a poursuivi ses opérations de perquisition et de bouclage en vue de confisquer les armes illégales. Depuis le début de 2008, quelques 7 600 armes légères ont été recueillies et détruites sous la supervision commune de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement.

35. En 2009, le BINUB et le PNUD ont commencé à rénover trois armureries de la police dans la province de Bujumbura Mairie. Ils ont continué d'aider les forces de sécurité et de défense nationales à se doter de moyens plus efficaces de marquage, de traçage, de stockage et de destruction des armes.

C. Droits de l'homme

36. Malgré une légère amélioration de la situation générale des droits de l'homme au cours de la période considérée, l'impunité demeurait une source de vive préoccupation, en particulier pour les crimes à caractère sexuel et sexiste.

37. Cinq personnes atteintes d'albinisme ont été mutilées et tuées de décembre 2008 à mars 2009, ce qui portait à 10 le nombre d'albins tués depuis août 2008. Les autorités ont appréhendé 12 suspects pour ces meurtres.

38. Dans mon précédent rapport, j'ai communiqué au Conseil le nombre de cas où des personnes étaient en détention provisoire pour diffamation contre l'État ou des représentants du parti au pouvoir. Dans ce contexte, le chef du Mouvement pour la solidarité et la démocratie, parti non enregistré, Alexis Sinduhije, accusé de

diffamation contre le Chef d'État, a été acquitté le 11 mars. Le journaliste Jean-Claude Kavumbago, accusé de diffamation pour un article qu'il avait publié sur les frais de voyage du Président, a lui aussi été acquitté le 18 mars de tous les chefs d'accusation retenus contre lui.

39. Entre les 15 janvier et 16 février, au moins 1 406 étrangers prétendument illégaux ont été expulsés du Burundi, et plusieurs violations des droits de l'homme ont été signalées à cette occasion. En avril 2009, les ministres responsables de ces opérations ont admis devant le Parlement que des irrégularités avaient été commises et indiqué que des dispositions étaient prises pour faire en sorte que les lois et décrets pertinents soient respectés lorsque ces opérations reprendraient.

40. Le 8 avril, le Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, organisation non gouvernementale de lutte contre la corruption, M. Ernest Manirumva, a été assassiné. Une enquête est en cours et les autorités judiciaires ont accepté l'assistance offerte par le Federal Bureau of Investigation des États-Unis et INTERPOL.

41. Avec d'autres partenaires, le BINUB a fourni des conseils touchant la révision du Code pénal par le Parlement. Cette révision portait sur un certain nombre de points importants tels que l'abolition de la peine de mort et la criminalisation de la torture ainsi que des actes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Toutefois, la version définitive du Code pénal adopté, qui a été promulgué par le Président le 22 avril, continuait d'ériger en infraction l'homosexualité, en violation des obligations qu'impose au Burundi le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

42. À l'issue de sa onzième visite dans le pays en janvier 2009, l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi a félicité le Gouvernement de s'être engagé, à l'occasion de l'examen périodique universel du Burundi en décembre 2008, à créer, conformément aux Principes de Paris, une commission nationale indépendante des droits de l'homme investie d'un solide mandat. Désireux d'appuyer la mise en place de la Commission, le BINUB a pour sa part organisé en janvier un atelier destiné aux membres du Parlement et à d'autres parties prenantes nationales, avec la participation d'invités d'institutions analogues dans d'autres pays africains. Toutefois, le projet de loi portant création de la Commission, approuvé par le Conseil des ministres en novembre 2008, n'est pas conforme aux Principes de Paris et n'a pas encore été soumis au Parlement.

43. Le BINUB a poursuivi ses activités de formation dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire à l'intention des militaires et agents de police. Il a également organisé plusieurs activités visant à mieux sensibiliser le public à certaines questions relatives aux droits de l'homme. Face aux problèmes qui subsistent dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste, un atelier a été mis en place pour étudier les moyens d'appliquer la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité dans le contexte du Burundi. Le BINUB a également organisé un débat radiodiffusé sur la violence sexuelle et sexiste, avec la participation de ministres, de parlementaires, de la police nationale, de chefs religieux et d'experts des Nations Unies.

D. Justice transitionnelle

44. Dans mes précédents rapports, j'ai mis en relief les questions qui restent à régler par le Gouvernement burundais pour mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle, en particulier la création d'un tribunal spécial et d'une commission Vérité et réconciliation dans le cadre du processus amorcé en application de la résolution 1606 (2005) du Conseil de sécurité. Aucun accord n'est intervenu sur les principes fondamentaux sur lesquels doit s'appuyer la création de ces deux mécanismes, tout particulièrement, la non-applicabilité de l'amnistie aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre, les relations entre la Commission Vérité et réconciliation proposée et le Tribunal spécial envisagé, et enfin l'indépendance du procureur du Tribunal spécial.

45. Compte tenu de ces divergences de vues, il a été conclu entre le Gouvernement burundais et l'Organisation des Nations Unies en novembre 2007 un accord provisoire qui prévoyait la création d'un comité directeur tripartite chargé d'organiser des consultations nationales sur la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du BINUB, du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pris part aux préparatifs en vue de la tenue de ces consultations nationales.

46. En attendant l'issue desdites consultations, l'Organisation des Nations Unies demeure prête à aider le Gouvernement à mettre en place les mécanismes proposés, si ce dernier revoit sa position à l'égard des questions en suspens mentionnées plus haut, en particulier la question de la création d'un tribunal spécial.

47. L'ouverture de consultations nationales a pris de nouveaux retards pour diverses raisons, notamment parce qu'il était difficile de trouver un juste équilibre entre la composition par ethnie et par sexe du personnel auquel serait confiée l'exécution du projet. Les activités de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes se sont poursuivies. Les consultations nationales devraient maintenant commencer en juin 2009.

E. Justice

48. Dans le secteur de la justice, le BINUB a achevé, à l'aide d'un financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix, deux projets sur l'exécution des jugements rendus par les tribunaux et la construction et la rénovation de 17 tribunaux de première instance. En tout, 33 tribunaux de première instance ont été inaugurés, dont 16 financés par le Gouvernement. Un projet pilote a été lancé pour renforcer l'administration des tribunaux et les bureaux des procureurs dans quatre provinces, notamment grâce au don de véhicules qui devraient permettre d'améliorer la logistique.

49. Le BINUB a également offert un appui stratégique, aux côtés d'autres partenaires, pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de justice pour mineurs et organisé une formation de formateurs sur les questions connexes à l'intention des magistrats, de la police et des travailleurs sociaux. Par ailleurs, une assistance a été offerte en vue de la réalisation d'une étude approfondie sur la création de services d'aide judiciaire, qui a contribué à l'élaboration d'un plan d'action sur la prestation de services d'aide judiciaire aux plus vulnérables. D'autres

formations et activités de renforcement des capacités à l'intention des magistrats et d'autres auxiliaires de justice se sont poursuivies. Il s'agissait notamment d'une formation à la gestion des tribunaux et d'une autre à la déontologie s'adressant aux magistrats, parallèlement au lancement d'une initiative visant à codifier une loi relative à la déontologie des magistrats. Le BINUB et d'autres partenaires aident aussi le Ministère de la justice à entreprendre une évaluation approfondie des besoins du secteur de la justice.

F. Protection des enfants

50. La situation dans le domaine de la protection des enfants s'est peu à peu améliorée au cours de la période considérée. Toutefois, de graves violations des droits des enfants, telles que la commission d'actes de violence sexuelle, le meurtre d'enfants albinos et la détention d'enfants dans des établissements pour adultes, ont continué d'être signalées. Le BINUB et l'UNICEF ont poursuivi des activités de renforcement des capacités et participé aux travaux de l'équipe spéciale de pays sur le suivi des violations graves des droits des enfants et la communication d'informations à ce sujet.

51. Le BINUB et l'UNICEF ont suivi de près la situation des enfants associés à des groupes armés au Burundi, et continué de plaider en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle des enfants associés aux FNL. Le 2 avril 2009, 112 d'entre eux, dont deux filles, ont quitté le FNL pour être transférés au Centre de démobilisation récemment rénové de Gitega. Le 10 avril, 228 autres enfants associés à la branche armée des FNL qui se trouvaient dans des centres de préregroupement ont été transportés au Centre de Gitega. Quant aux enfants associés aux prétendus dissidents des FNL à Randa et Buramata, 69 d'entre eux attendent d'être transférés au Centre de Gitega à la fin de la période considérée.

G. Médias

52. Le BINUB a dispensé une formation à des journalistes dans les domaines de la déontologie, des libertés de la presse et du journalisme d'enquête. En mars, des représentants des médias ont proposé des amendements à la loi relative à la presse de 2003, avec l'assistance du BINUB et du Conseil national des communications. Les amendements proposés introduiraient une plus grande souplesse dans le cadre juridique réglementant l'activité des médias. Par ailleurs, la collaboration entre les médias et le Conseil national des télécommunications s'est améliorée au cours de la période à l'étude. La Maison de la presse burundaise, l'Observatoire de la presse burundaise et le Conseil national des télécommunications ont tenu en mars une retraite, qui avait pour objet de promouvoir les partenariats entre les médias et les autorités gouvernementales et d'examiner le rôle des médias lors de la consultation électorale de 2010.

H. Situation des femmes

53. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le BINUB a poursuivi ses activités de suivi et de formation en ce qui concerne la protection des femmes, leurs droits et besoins particuliers ainsi que la promotion de leur

participation aux opérations de consolidation de la paix. Pour ce qui est de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, le BINUB a pris part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à rendre les autorités gouvernementales et les forces de défense et de sécurité mieux à même de protéger les femmes et leurs droits.

I. Situation humanitaire

54. L'insécurité alimentaire demeure un problème préoccupant, surtout dans les provinces septentrionales où les bouleversements climatiques ont provoqué des sécheresses et désorganisé à maintes reprises la production alimentaire au cours de la période considérée. En décembre 2008, de graves pénuries alimentaires ont contraint 1 385 chefs de famille à migrer vers des provinces avoisinantes ainsi qu'au Rwanda et en Ouganda. Pour faire face à ces pénuries, le Président Nkurunziza et le Premier Vice-Président ont supervisé la distribution d'aide alimentaire en janvier et février 2009. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être de la population, le BINUB coordonne actuellement les activités des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires en vue de mettre en place des programmes multisectoriels.

55. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés. En novembre et décembre 2008, 10 200 réfugiés en République-Unie de Tanzanie sont rentrés au Burundi. Au total, 95 049 Burundais sont retournés dans leur pays en 2008, ce qui représente le nombre le plus élevé de rapatriés au cours d'une seule année depuis l'opération de rapatriement volontaire lancée en 2002. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté une assistance aux rapatriés et surveillé leur réintégration dans tout le pays. Au cours du premier trimestre de 2009, le mouvement de retour s'est considérablement ralenti comme suite à la demande présentée par le Gouvernement qui souhaitait que le rapatriement des réfugiés restants soit échelonné, afin d'améliorer sa capacité d'absorption.

56. Lors d'une réunion tripartite tenue le 26 mars, le Ministre burundais de la solidarité nationale, le Ministre tanzanien de l'intérieur et le HCR ont annoncé la reprise des opérations de rapatriement. Plus de 60 000 réfugiés devraient rentrer au Burundi dans les mois à venir.

57. Le Gouvernement burundais et ses partenaires ont progressé dans la recherche de solutions permettant d'assurer la réintégration des réfugiés. Dans le cas des rapatriés dont les terres étaient occupées, la Commission nationale des biens fonciers et autres biens a redoublé d'efforts dans le sud du Burundi pour régler les différends grâce à un système de partage des terres. Parallèlement, le Gouvernement a commencé, avec le concours du HCR et d'autres organismes des Nations Unies, à réinstaller des rapatriés sans terre dans trois villages intégrés récemment créés. Des progrès ont également été réalisés dans les opérations de planification en vue de la création de 11 villages supplémentaires en 2009 dans les provinces frontalières de la République-Unie de Tanzanie.

J. Situation économique

58. Le 26 janvier, le Fonds monétaire international (FMI) a achevé le premier examen des résultats économiques du Burundi dans le cadre d'un programme appuyé par un mécanisme triennal pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Le FMI a félicité le Burundi des résultats obtenus dans le cadre de ce mécanisme, et annoncé le décaissement de 9,9 millions de dollars, ce qui portait à 19,9 millions de dollars le montant total déboursé au titre du programme. Le 10 mars, le FMI et le Burundi ont publié un rapport d'activité annuel pour 2008 sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans ce rapport, ils ont pris note des progrès accomplis et des problèmes subsistants dans chacun des quatre principaux volets du document de stratégie.

59. Le 29 décembre, le Parlement a adopté le budget pour 2009, d'un montant de 703 millions de dollars des États-Unis. Ce budget représente une augmentation d'environ 40 % par rapport à celui de 2008. Il gonfle le déficit du Burundi d'un montant estimé à 16,6 millions de dollars, qui, selon les autorités, devrait être financé par une aide extérieure et un allègement de la dette. L'organisation non gouvernementale, l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, a déploré le fait que plus de 51 % des crédits inscrits au budget de 2009 était alloué aux dépenses de fonctionnement du Gouvernement, au détriment de secteurs comme l'agriculture et les services sociaux.

60. Le 30 janvier, la Banque mondiale a annoncé que le Burundi avait rempli les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. De ce fait, 92 % de la dette contractée par le Burundi auprès de la Banque mondiale et du FMI sera annulée. De même, le Club de Paris a annoncé le 11 mars l'annulation de 134 millions de dollars qui représentent la totalité de la dette du Burundi à l'égard des créanciers du Club de Paris.

61. Sur le plan social, les syndicats représentant les professionnels de la santé ont organisé, à partir de novembre, une série de grèves pour exiger des hausses de salaires et une révision de leur statut. Pour faciliter les négociations avec les syndicats, le Gouvernement a nommé un médiateur en février. C'est ainsi qu'en avril, ont été signés deux accords entre le Gouvernement et certains syndicats de la santé portant sur le statut spécial des professionnels de la santé et sur leur salaire et conditions de travail. Cependant, les syndicats de médecins ont émis des réserves concernant le deuxième accord et ont poursuivi leur grève. Les longues négociations entre le Gouvernement et les syndicats de médecins n'ont toujours pas abouti.

V. Mission d'évaluation technique

62. Une mission d'évaluation technique multidisciplinaire conduite par le Sous-Secrétaire général au maintien de la paix, Edmond Mulet, s'est rendue au Burundi du 2 au 12 mars. Ont participé à cette mission les représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du PNUD et du Bureau de la coordination des activités de développement. Les représentants au Burundi du PNUD, du Haut-Commissariat pour les réfugiés, de

l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé ont également pris part aux travaux de la mission. La Banque mondiale y a participé en qualité d'observateur.

63. La mission a tenu des consultations avec un large éventail d'acteurs nationaux, notamment le Président Nkurunziza, les Ministres des affaires étrangères, de la sécurité publique, de l'intérieur, de la justice, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, de la bonne gouvernance et de la solidarité nationale, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, le chef d'état-major des Forces de défense nationale, le procureur militaire, le Directeur général et l'Inspecteur général de la Police nationale du Burundi, des conseillers du Président, le chef de l'équipe technique de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le bâtonnier de l'Ordre des avocats, les membres gouvernementaux du Comité directeur mixte de consolidation de la paix, les membres de la Commission nationale de désarmement des civils, les représentants des partis politiques, les représentants de la société civile burundaise et de groupes religieux ainsi que des membres du Bashingantahe, un groupe de notables qui ont recours à des moyens traditionnels pour régler les conflits.

64. La mission a aussi rencontré le Représentant spécial du Président de l'Union africaine, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Représentant résident de la Banque mondiale, le représentant de la Commission européenne, d'autres représentants de la communauté diplomatique, le responsable du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et les membres d'organisations non gouvernementales internationales. En outre, la mission s'est rendue au point de regroupement de Rubira dans la province de Bubanza, où des éléments des FNL sont regroupés aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que dans la province de Ngozi, où est situé l'une des antennes locales du BINUB.

A. Évaluation de la situation générale

65. La mission d'évaluation technique a pris note des avancées notables qu'a enregistrées le processus de paix pendant et après sa visite et de l'évolution encourageante en ce qui concerne les préparatifs des élections de 2010. Toutefois, malgré les progrès accomplis, la situation au Burundi demeure précaire et le processus de consolidation de la paix et de la sécurité continue de se heurter à des difficultés, en particulier eu égard aux problèmes associés aux opérations suivantes, qui ont déjà été exposés plus haut dans le présent rapport : a) le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL et l'intégration de certains dans les forces de sécurité burundaises ainsi que la nécessité de régler le problème de la réinsertion à long terme de ces éléments et des autres combattants déjà démobilisés mais aussi des réfugiés et autres personnes qui retournent; b) les préparatifs des élections de 2010; et c) la consultation nationale sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Ces problèmes sont aggravés par la situation socioéconomique de plus en plus difficile au Burundi, y compris la crise alimentaire mondiale et les pressions sur l'environnement.

66. La mission a constaté que certaines des institutions nationales prévues par la Constitution qui pourraient contribuer à la prévention des conflits, notamment le Bureau du Médiateur, le Conseil national de sécurité et le Conseil national pour l'unité et la réconciliation nationales, soit ne sont pas encore mises en place, soit ne

sont pas opérationnelles et pourraient avoir besoin d'appui pour accroître leur indépendance et leur efficacité. Il en est de même d'autres institutions que le Gouvernement s'est engagé à créer, notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

67. Du fait des récents progrès enregistrés par le processus de paix, nombre des risques associés aux retards accusés dans la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu se sont amoindris. Néanmoins, la mission estime que la période électorale est porteuse de difficultés, s'agissant de consolider les acquis. Pour réduire ces difficultés, il faut engager un processus crédible qui encourage une large participation, notamment des FNL, et favorise une large acceptation des résultats du scrutin.

B. Orientation future du BINUB

68. Vu les risques qui pourraient entraver les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix, plusieurs parties prenantes ont insisté sur la nécessité du maintien de la présence des Nations Unies au Burundi. La mission d'évaluation technique estime aussi que si la plupart des tâches de consolidation de la paix ont été menées à terme, des problèmes demeurent, notamment en ce qui concerne la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL ainsi que la pleine intégration de certains d'entre eux dans les forces de défense et de sécurité.

69. La mission d'évaluation technique a évalué les progrès accomplis s'agissant des critères établis pour la mise en œuvre du mandat du BINUB, qui ont été définis dans l'additif au septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2006/429/Add.1) et dont le Conseil a pris note dans sa résolution 1719 (2006). Les critères portent sur les domaines suivants : a) la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique; b) la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement des civils; c) les droits de l'homme et la justice; d) l'information et les communications; et e) la reconstruction et le développement socioéconomique.

70. Le Gouvernement a fait savoir à la mission que ses priorités s'agissant de la poursuite de l'appui des Nations Unies englobent ces critères. À cet égard, il a souligné qu'il fallait apporter un appui constant dans les secteurs de la sécurité et de la justice, dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance et à certaines institutions essentielles comme le Parlement. Le Gouvernement a aussi demandé une assistance des Nations Unies pour promouvoir une culture démocratique et pour dispenser une éducation civique et une éducation aux droits de l'homme, en particulier en prélude aux élections. En outre, le Gouvernement a souligné qu'il faut renforcer l'intégration des activités du système des Nations Unies, la coordination avec les interlocuteurs nationaux et la mobilisation des ressources pour le développement du Burundi.

71. Les interlocuteurs nationaux et les partenaires internationaux ont souligné la nécessité d'une assistance électorale des Nations Unies pour les élections de 2010. Le Gouvernement burundais n'a toutefois pas encore présenté de demande d'assistance électorale. On ignore par conséquent la nature, l'ampleur et le calendrier de toute participation éventuelle de l'ONU. Les représentants du Gouvernement ont informé la mission que la première priorité serait probablement

une assistance à la Commission électorale qui a récemment prêté serment et qui procédera à une évaluation des besoins précis.

C. Priorités eu égard à l'exécution du mandat

72. La mission d'évaluation technique a recommandé que le BINUB commence, au cours des prochains mois, à changer d'orientation et envisage de réaménager ses capacités et de renforcer l'intégration des activités. Les priorités ci-après ont été évaluées eu égard à l'exécution du mandat et à l'orientation future du BINUB.

a) Le BINUB devrait concilier la mise en œuvre des éléments politiques et stratégiques de son mandat avec une participation plus sélective à l'exécution des projets, étant donné que la plupart des activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix tirent à leur fin. En ce qui concerne la participation à des projets, il a été recommandé que celui-ci se concentre sur les activités ayant trait au dialogue politique et au renforcement de la confiance dans le processus électoral, à la prévention des conflits, aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle, au désarmement des civils et à la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement a sollicité un appui supplémentaire dans certains de ces domaines.

b) La mission d'évaluation technique a estimé qu'une restructuration du BINUB ou l'établissement d'un nouvel ordre de priorité, dans les limites des ressources actuellement autorisées, serait nécessaire pour répondre efficacement à l'évolution de la situation en ce qui concerne le processus de paix et les élections ainsi que la demande d'une assistance accrue formulée par le Gouvernement dans certains domaines.

c) La mission d'évaluation technique était d'avis que le BINUB devrait poursuivre son mandat visant à favoriser le dialogue politique et la prévention des conflits et jouer un rôle plus actif et plus stratégique dans les domaines revêtant une importance cruciale pour la consolidation de la paix. Le BINUB continuerait de s'acquitter de ce mandat en dotant les acteurs nationaux des moyens nécessaires et, directement, en offrant ses bons offices.

d) La mission d'évaluation technique a recommandé que le BINUB et les organismes des Nations Unies présents au Burundi, dans les limites de leurs mandats respectifs, aident plus activement le Gouvernement à accroître ses moyens de coordination et à exercer davantage d'autorité sur certains mécanismes de coordination.

e) Pour accroître l'efficacité du BINUB et du système des Nations Unies, la mission d'évaluation technique a recommandé de renforcer l'intégration comme suit :

- Il faudrait accroître l'appui apporté au Représentant exécutif du Secrétaire général en sa qualité de Coordonnateur résident du système des Nations Unies;
- Les organismes des Nations Unies, y compris le BINUB devraient définir une approche commune pour la mise en œuvre du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2010-2014);
- Le BINUB et les organismes des Nations Unies devraient élaborer une stratégie commune en matière de communication et de mobilisation des ressources.

f) La mission d'évaluation technique a estimé que le BINUB et le système des Nations Unies devraient privilégier l'appui à la réintégration socioéconomique, lien entre l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le développement à long terme. Il s'agissait d'un domaine prioritaire où l'harmonisation entre les partenaires devrait être encouragée et facilitée.

D. Le processus de paix et l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration

73. La mission d'évaluation technique était d'avis que la participation continue de l'Union africaine et de l'Initiative régionale pour la paix, y compris l'action menée par l'Afrique du Sud, demeuraient indispensables pour assurer la viabilité et la stabilité du processus de paix et qu'il fallait mettre en place des mécanismes de suivi pour surveiller et accompagner le processus de paix jusqu'à la fin de la période électorale. L'engagement continu de la région exigera l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale.

74. La mission d'évaluation technique a souligné qu'il faut renforcer la coordination entre les nombreux partenaires participant à l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration. La mise en place d'instances de dialogue et de coordination en la matière, favorisée ou encouragée par le BINUB, permettrait de surmonter les problèmes de coordination. La mission et le BINUB sont convenus que celui-ci userait de ses bons offices pour faire avancer le processus tout en s'efforçant de contribuer au rétablissement d'instances nationales sans exclusive pour la coordination et la mise en œuvre de l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

VI. Observations

75. Au cours de la période considérée, le Burundi a fait des progrès notables s'agissant de l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et de jeter les bases pour la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques en 2010. Le contexte politique s'étant amélioré, le Burundi a l'occasion de mener à terme l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et de continuer à prendre des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme, et notamment pour combattre l'impunité et tenir des consultations sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Par ailleurs, il reste beaucoup à faire pour satisfaire les autres critères approuvés dans la résolution 1719 (2006) lors de la création du BINUB, en ce qui concerne la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, le désarmement des civils et la gouvernance démocratique ainsi que l'appui au relèvement des communautés. Des progrès doivent être réalisés dans tous ces domaines si l'on veut instaurer un environnement favorable à la tenue des prochaines élections et jeter les bases d'un développement durable.

76. Je me félicite des avancées réalisées par le Gouvernement burundais et les FNL pour s'acquitter des engagements pris dans les déclarations de Bujumbura des 4 décembre 2008 et 17 janvier 2009, en particulier le désarmement officiel des FNL et leur accréditation comme parti politique. Le fait que les FNL aient renoncé au conflit armé constitue une évolution importante qui ouvre la voie à leur participation au processus démocratique. J'engage le Gouvernement et les FNL à poursuivre les

efforts en vue de surmonter les autres obstacles à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, et en particulier d'achever la démobilisation des combattants des FNL et d'intégrer les FNL dans les institutions nationales.

77. Je salue l'action concertée menée aux niveaux national et international qui a permis de libérer les enfants associés aux FNL. Je tiens en particulier à remercier le Gouvernement burundais, les dirigeants des FNL et les autres membres de la communauté internationale, qui ont tous contribué à cette avancée très encourageante vers la libération de tous les enfants associés aux FNL afin qu'ils retrouvent leurs familles.

78. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Union africaine, à l'Initiative régionale, à la mission de facilitation sud-africaine, au Directoire politique et aux autres partenaires du Burundi pour leur engagement indéfectible en faveur de la consolidation de la paix au Burundi.

79. Bien que le mandat du Facilitateur soit appelé à prendre fin en juin, les efforts de la région et de la communauté internationale demeurent indispensables au succès du processus de paix. Je me félicite des signes indiquant que l'Initiative régionale, avec l'Afrique du Sud, poursuivra sa participation afin d'aider à surveiller et à consolider les acquis du processus de paix pendant la prochaine période. En ce qui concerne les arrangements de suivi, j'encourage l'Initiative régionale à envisager de maintenir un envoyé de haut niveau comme facilitateur. Une présence continue sur le terrain de cet envoyé, ne serait-ce que pour certaines périodes, serait bénéfique.

80. Je me félicite de l'engagement pris par l'Union africaine et l'Afrique du Sud de proroger, jusqu'à ce que son retrait progressif commence en juin, le déploiement de l'Équipe spéciale de l'Union africaine, qui appuie la phase initiale de l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants des FNL. Si l'achèvement de cette phase venait à être retardé au-delà de juin, j'encourage fermement le Gouvernement sud-africain et l'Union africaine à envisager une nouvelle prorogation de cet arrangement.

81. Vu les difficultés persistantes et les tâches inachevées recensées dans le présent rapport, je recommande de ne pas modifier le mandat du BINUB à ce stade et d'axer les efforts sur l'appui nécessaire pour mener à terme le processus de paix, la médiation et l'appui à la consolidation de la paix ainsi que sur les autres domaines prescrits par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1858 (2008).

82. Plusieurs des interlocuteurs de l'équipe d'évaluation technique, notamment des parties prenantes nationales et internationales, ont fermement recommandé que le BINUB soit maintenu avec un effectif complet jusqu'à la fin du cycle électoral de 2010, ce qui permettrait d'assurer la continuité de la présence et de l'appui des Nations Unies pendant que le Burundi s'emploie à consolider la paix et la sécurité. Je me propose de consulter le Gouvernement burundais au sujet de la présence des Nations Unies au-delà de l'expiration du mandat du BINUB en décembre 2009 et de faire des recommandations au Conseil de sécurité dans mon prochain rapport. Tout en reconnaissant que les élections représenteraient une importante étape, il conviendrait d'entamer bien avant cette date la planification des activités que mènera le système des Nations Unies après les élections, afin de procéder à des consultations élargies et aux préparatifs voulus, et de se pencher notamment sur le rôle que les différentes entités compétentes du système seront appelées à jouer.

83. Je félicite le Gouvernement d'avoir mis en place la Commission électorale nationale indépendante en menant des consultations sans exclusive, premier pas important pour accroître la confiance dans le processus électoral. J'invite le Gouvernement à continuer de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un environnement propice à la tenue d'élections libres et équitables dans la paix, notamment en faisant preuve de transparence et en maintenant la sécurité. L'Organisation des Nations Unies réaffirme qu'elle est disposée à prêter son concours à cet égard.

84. Il reste beaucoup à faire pour que les Burundais puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux. J'engage le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour mettre en place la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales ainsi que les autres institutions compétentes nécessaires pour consolider la réconciliation nationale et l'état de droit.

85. Je suis préoccupé par les nombreux cas signalés de perturbation des activités des partis politiques d'opposition par des responsables associés au parti au pouvoir. J'encourage les autorités à traiter tous les partis politiques sur un pied d'égalité conformément à la loi burundaise et à respecter la liberté d'expression et d'association inscrite dans la Constitution, et ce conformément aux normes internationales.

86. Les retards persistants accusés dans la préparation des consultations nationales sur la création des mécanismes de justice transitionnelle constituent une autre source de préoccupation. La tenue de ces consultations dans les délais prescrits est indispensable pour jeter les bases de la réconciliation nationale.

87. En collaboration avec tous les partenaires compétents, le BINUB continuera d'aider le Gouvernement à entreprendre les réformes du secteur de la sécurité et à mener à terme l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La mise en place par le Gouvernement, la Banque mondiale et d'autres partenaires d'un mécanisme transitionnel de démobilisation et de réintégration après la clôture du programme multinational de démobilisation et de réintégration de la Banque mondiale est à saluer. Je félicite les différents partenaires qui ont, à ce jour, appuyé le regroupement, la vérification et le désarmement des combattants du FNL ainsi que les autres tâches préparatoires à la démobilisation et à la réintégration de ces combattants et la prise en charge des adultes associés à ce mouvement. J'encourage d'autres à apporter leur concours pour remédier aux éventuels déficits de financement. J'engage aussi le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, à élaborer une stratégie pour assurer durablement la réintégration des combattants démobilisés, des réfugiés qui retournent, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. La réintégration à long terme est nécessaire pour consolider les acquis du désarmement, de la démobilisation et des autres opérations connexes.

88. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies qui, sous la direction de mon Représentant exécutif pour le Burundi, Youssef Mahmoud, a continué d'œuvrer sans relâche en faveur de la paix au Burundi. Je suis également reconnaissant aux organisations non gouvernementales et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur engagement sans faille et leurs généreuses contributions en faveur du Burundi.